

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>16</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.
Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mr Jean GARGUILLO représenté par Mr Maurice TEULIER
Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ
Mr Dominique ROMULUS représenté par Mr Edmond ROUTABOUL
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Régine DE RODAT

Absents :

M Yohan ENCAUSSE
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

Délibération n° DL20250302

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylvie LOPEZ, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024, dont les résultats, se présentent comme suit :

- En section de fonctionnement :
 - o **Un excédent de fonctionnement de** **504 908.10€**
- En section d'investissement :
 - o Un déficit d'investissement de 81 265.76€
 - o Un excédent d'investissement reporté de 118 321.58€
 - Soit un excédent de financement de la section d'investissement** **37 055,82€**

Le déficit d'investissement est automatiquement reporté en dépenses d'investissements en 2025.

Où l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'affecter**, au budget 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
 - o En recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire **002 « excédent de fonctionnement reporté »** pour un montant de **220 000,00€**

- En section d'investissement, au compte **1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »** pour un montant de **284 908.10€**

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :
- Sa transmission en Préfecture le : **11 MARS 2025**
- Sa publication :

- Affichée le : **11 MARS 2025**
- Retirée le :